

Image not found or type unknown



Régularisation par le travail

Par **samy78**, le **08/02/2016** à **17:37**

Bonjour

j'ai 9 ans de présence en France avec le titre de séjour étudiant mais j'ai travaillé pendant 8 ans à temps partiel.

Aujourd'hui je suis en situation irrégulière et j'ai pas de contrat de travail ni promesse d'embauche. Est-il possible de déposer un dossier de régularisation juste sur la base de 9 ans de présence en France et 8 ans de travail (avec toutes les fiches de paie et les preuves nécessaires).

Merci